

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 438-3**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 438-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 438 AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR DES RUES POUR LES ZONES C-403 ET C-404**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement est entré en vigueur le 10 juin 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 16 JUIN 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*